

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

**Séance du 28 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures , le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Sandrine SAEZ
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	

Ont donné pouvoir :

- Mme Petya MARINOVA à M. le Maire
- M. Gilles MANCEL à Mme Sandrine SAEZ
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

<b>2023 DGS 192</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°4 – SECTION INVESTISSEMENT – OPERATIONS REELLES</b>
---------------------	--

**Rapporteur : M. Michel ROURRE**

Vu le budget primitif de la commune

Afin de faire face aux dépenses engagées en section d'investissement, il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	opérations réelles		
	article et libellé	dépenses	recettes
chap 23- art 2313	travaux et MO sacristie EGLISE	43 462,00 €	
chap 23-art 2312	aménagement de terrain	- 2 462,00 €	
chap 23- art 2318	travaux et MO sacristie EGLISE	- 41 000,00 €	
chap 21- art 2152	achat panneaux signalisation	800,00 €	
chap 21- art 21578	dotation autre matériel et outillage	- 800,00 €	
<b>total</b>		- €	- €

Afin d'ajuster les recettes d'investissement , il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	opérations réelles	
chap 13- art 13251	fonds de concours annuel/rembt dép gestion eaux pluviales	80 000,00 €
chap 13- art 13151	fonds de concours annuel/rembt dép gestion eaux pluviales	- 62 076,52 €
chap 13- art 1341	subvention ETAT : DETR	1 050,00 €
chap 13- art 1323	subventions département	2 582,00 €
chap 13- art 1322	subvention région	- 17 305,48 €
chap 13- art 1321	subvention Etat	- 4 250,00 €
	total	- € - €

Avec l'avis favorable de la commission « moyens généraux » réunie le 14 novembre 2023,

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- De valider la décision modificative ci-dessus proposée.

Monsieur le Maire



Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance :  
Mme C. MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0